

# Le projet de Parc naturel régional, c'est l'affaire de tous

votre avis nous intéresse

**3** Selon vous, où faut-il intervenir en priorité ? (cochez deux cases maximum)

- En montagne (pastoralisme, estives, randonnées, entretien, ...)
- Dans les zones intermédiaires (granges, prairies, forêts ...)
- Dans les vallées (agriculture, habitat, urbanisme, rivières ...)
- Dans les coteaux (agriculture, forêts, habitat...)
- Dans les villages (qualité de vie, équipements, services, animation, habitat et patrimoine ...)

**4** Quels sont les projets qui vous tiennent particulièrement à cœur sur le territoire ?

Concernant l'environnement :

.....  
.....

Concernant l'économie :

.....  
.....

Concernant la vie locale :

.....  
.....

**5** Avez-vous d'autres suggestions ?

.....  
.....  
.....  
.....

**NB : n'hésitez pas à nous envoyer un courrier ou tout autre document d'information ou de proposition**

## Qui êtes-vous ?

Un homme  Une femme | Votre âge ? .....

un habitant permanent sur le territoire

NOM DE LA COMMUNE : .....

un résident secondaire

NOM DE LA COMMUNE : .....

de passage sur le territoire

NOM DE LA COMMUNE : .....

Votre activité ? (cochez) (nomenclature CSP INSEE)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant   | <input type="checkbox"/> Employé, dont policier et militaire |
| <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant ou chef d'entreprise   | <input type="checkbox"/> Ouvrier, dont salarié agricole      |
| <input type="checkbox"/> Cadre ou profession libérale   | <input type="checkbox"/> Retraité                            |
| <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire, dont contremaître, agents de maîtrise, clergé, instituteur | <input type="checkbox"/> Elève, étudiant                     |
|   | <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi                  |
|   | <input type="checkbox"/> Autres                              |

Etes-vous actif dans une ou plusieurs associations ? Si oui, lesquelles ?

.....  
.....

**Vous voulez en savoir plus, être tenu au courant de l'avancement du projet de Parc naturel régional ? Donnez-nous vos coordonnées :**

**NB : le traitement des questionnaires sera anonyme**

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

TÉL. : .....

@ : .....

**Merci de votre participation et de bien vouloir nous retourner**

**l'enquête complétée avant le 01/12/05 en la glissant dans une enveloppe non affranchie (frais de port payés par le destinataire)**

à l'adresse suivante :

**Projet de Parc naturel régional d'Ariège  
Libre réponse 94791  
09240 LA BASTIDE DE SEROU**



# LA LETTRE AUX Habitants

OCTOBRE 2005

## Le projet de Parc naturel régional

### en 12 Questions Réponses



#### 1| qu'est-ce que c'est ?

Un Parc naturel régional vise à développer et préserver un territoire rural ou de montagne, en prenant appui sur ses propres richesses : patrimoine, économie, culture, savoir-faire, habitants...

Il a pour objet de :

- préserver ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Les PNR sont créés sur des territoires habités, au patrimoine riche et menacé (par la dépopulation, par exemple).

#### 2| A quoi sert un PNR ?

• **A préserver et faire vivre** le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire pour construire son avenir. Ainsi, en s'appuyant sur la gestion de son patrimoine, il met en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique et social durable sur son territoire.

• **A apporter au territoire des moyens financiers spécifiques.** Grâce à la solidarité du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, le Parc peut apporter au territoire une solide expertise technique et des moyens d'actions importants.

• **A doter le territoire d'une excellente image et d'une reconnaissance nationale et internationale.** Un PNR contribue à valoriser les territoires et leurs produits, notamment en attribuant une marque « Parc » aux produits de qualité.

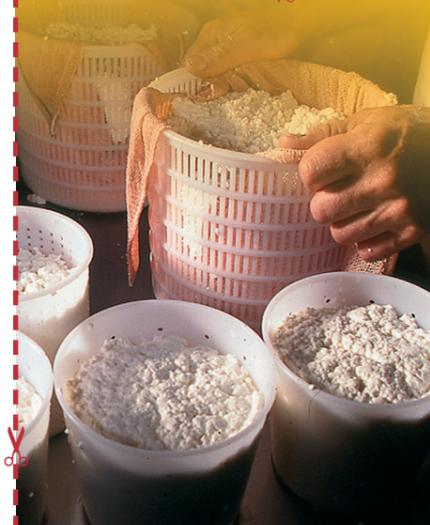
#### 3| Sur quel territoire est situé le projet de Parc naturel régional ?

Le périmètre d'étude du Parc naturel se situe exclusivement en Ariège. Il concerne directement un peu plus de la moitié du département (2500 km<sup>2</sup>), dans sa partie ouest. Il comprend 145 communes, peuplées au total de 43000 habitants. De la montagne au piémont, il englobe le Couserans, le Vicdessos, l'ouest du Tarasconnais, la Barguillère, l'ouest du Plantaurel (voir la carte simplifiée au dessus).

#### 4| Pourquoi un projet de Parc naturel régional en Ariège ?

Mieux valoriser l'environnement, le patrimoine, les savoir-faire et les productions locales, tel est le but que se sont donné des élus locaux, des associations et des responsables socio-économiques ariégeois, militant pour la création d'un PNR depuis une dizaine d'années. Le projet de PNR n'est donc pas une relance du projet de Parc national abandonné il y a presque 30 ans !

**Enquête à retourner**



## Le projet de Parc naturel régional, c'est l'affaire de tous

**Aidez-nous à construire sa Charte, c'est-à-dire son programme d'actions pour 10 ans.**

**1 Selon vous, quels sont, les trois principaux points forts (atouts) et les trois principaux points faibles (faiblesses) du territoire du projet de Parc naturel régional en Ariège. (cochez)**

	ATOUT	FAIBLESSE	VOTRE COMMENTAIRE
Les paysages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Le patrimoine naturel : faune, flore...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les rivières et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
La gestion des déchets, l'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les forêts et le bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Le patrimoine bâti et historique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'urbanisme (constructions nouvelles, choix architecturaux...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les activités culturelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'identité culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les possibilités de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'agriculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'élevage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les services offerts à la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'industrie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'artisanat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les commerces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
La disponibilité des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
La qualité des produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Le tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les sports et loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'accès au foncier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'accès au logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Les routes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'aménagement des villages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
La qualité de la vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
L'accueil de nouveaux habitants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....

Autre : précisez .....

**2 Dans quels domaines souhaitez-vous que le futur Parc naturel régional s'implique en priorité ? (cochez 3 cases maximum dans chaque colonne)**

LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT	L'ÉCONOMIE	LA VIE LOCALE
<input type="checkbox"/> Milieux naturels, faune et flore	<input type="checkbox"/> Agriculture	<input type="checkbox"/> Activités culturelles
<input type="checkbox"/> Qualité et gestion de l'eau	<input type="checkbox"/> Pastoralisme	<input type="checkbox"/> Formation professionnelle et éducation
<input type="checkbox"/> Sensibilisation à l'environnement	<input type="checkbox"/> Forêt - bois	<input type="checkbox"/> Sports et loisirs
<input type="checkbox"/> Gestion des déchets et assainissement	<input type="checkbox"/> Artisanat - commerce - services	<input type="checkbox"/> Logement, habitat
<input type="checkbox"/> Economies d'énergie et énergies renouvelables	<input type="checkbox"/> Industrie	<input type="checkbox"/> Aménagement des villages
<input type="checkbox"/> Patrimoine bâti	<input type="checkbox"/> Transformation des produits agricoles et forestiers	<input type="checkbox"/> Services à la population
<input type="checkbox"/> Prévention des risques naturels	<input type="checkbox"/> Productions de qualité	<input type="checkbox"/> Transports et routes
<input type="checkbox"/> Aménagement de l'espace	<input type="checkbox"/> Création ou reprise d'entreprises	<input type="checkbox"/> Nouvelles technologies de communication
<input type="checkbox"/> Architecture et urbanisme	<input type="checkbox"/> Tourisme	
	<input type="checkbox"/> Promotion du territoire et de ses activités	
Autre : précisez .....	Autre : précisez .....	Autre : précisez .....

### 151 Un Parc naturel régional réglemente-t-il ?

Non, la loi est la même à l'intérieur et à l'extérieur des PNR. Les Parcs naturels régionaux agissent par l'appui aux porteurs de projet, par incitation, par information et par pédagogie. Les PNR s'appuient sur le volontariat et ne réglementent pas. On peut donc y chasser, pêcher, cueillir des fleurs et des champignons, ou se promener avec son chien, sous réserve, bien sûr, du respect des règles existantes (flore protégée, réserves de chasse...).

### 161 Comment ça fonctionne ?

Chaque Parc naturel régional est régi par une « Charte ». Il s'agit d'un document valable 10 ans, qui détermine son action. Propre à chaque PNR, la Charte est préparée et validée volontairement par les acteurs locaux, en particulier les communes, puis présentée à l'Etat pour « classement » du PNR. La création du Parc n'est donc effective qu'après approbation des différents partenaires.

En Ariège, la Charte sera réalisée en concertation avec les acteurs locaux et par consultation de la population (enquêtes, réunions publiques...) par le biais d'une Charte-Agenda 21.

Pour préparer et illustrer l'action future du Parc, des actions seront réalisées très vite, dès les prochains mois.

### 171 Pourquoi une « Charte-Agenda 21 » ?

Pour prendre en compte tous les aspects du Développement Durable : économiques, sociaux et environnementaux. Son objectif est d'assurer la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble des habitants du territoire, aujourd'hui mais aussi dans l'avenir.

De la même manière que l'on note dans son propre agenda ce que l'on va faire, « l'Agenda 21 » correspond à ce qu'il conviendrait de faire pour s'inscrire dans les grands enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

### 181 Qui pilote le PNR ?

Les partenaires locaux : élus des collectivités, et représentants socioprofessionnels réunis dans un Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR créé en juillet dernier. Ce Syndicat rassemble 133 communes ayant délibéré favorablement, le Département de l'Ariège, la Région Midi-Pyrénées, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, la Chambre de Métiers de l'Ariège, l'Office National des Forêts et le Centre régional de la Propriété Forestière.

### 191 Quand le PNR sera-t-il créé ?

Parce qu'elle nécessite de nombreux échanges et l'accord des différents acteurs, cette démarche nécessitera au moins deux à trois ans.

### 1101 Y a-t-il d'autres Parcs naturels régionaux en France ?

Il y a actuellement 44 Parcs naturels régionaux en France. Certains existent depuis presque 40 ans. S'il y a aujourd'hui autant de PNR (et de nouvelles demandes), c'est parce qu'ils ont fait la preuve en France et en Europe de leur capacité à redynamiser des territoires fragiles, notamment de montagne, en préservant et en valorisant leur identité et leurs richesses.

Pour plus d'informations ou exemples de développement, vous pouvez consulter le site internet de la Fédération des PNR de France à l'adresse suivante : [www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

### 1111 Comment la population sera-t-elle consultée ?

L'implication des habitants est essentielle pour la réussite du projet. Pour la rédaction de la Charte-Agenda 21, ils seront consultés notamment par :

- L'enquête jointe ;
- Des réunions publiques, dès le printemps prochain ;
- Des groupes de travail seront également constitués pour que l'ensemble des acteurs du territoire (associations, groupements, chambres consulaires, élus...) participe à l'élaboration de la Charte-Agenda 21 ;
- Une enquête publique.

### 1121 Comment donner votre avis ?

Votre avis sur le territoire et sur le projet de Parc naturel régional nous intéresse. Il enrichira le projet. Nous vous demandons de bien vouloir répondre avant le 01/12/2005 à l'enquête ci-jointe et de nous l'adresser dans une enveloppe non affranchie (frais de port payés par le destinataire) à l'adresse suivante :

**Projet de Parc naturel régional d'Ariège**  
Libre réponse 94791  
09240 LA BASTIDE DE SEROU



### Un Parc naturel régional n'est pas un Parc national.

Bien que leurs dénominations soient proches, leurs différences sont nombreuses et fondamentales.

- Un Parc national est une structure gérée par l'Etat pour protéger et gérer un milieu naturel (le plus souvent inhabité). Il met en place une réglementation (sur sa zone centrale).
  - Un Parc naturel régional résulte d'une volonté locale. Il contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'activité de sa population par une gestion durable du patrimoine (naturel, culturel, économique, humain...).
- Il est géré par les collectivités et les organismes du territoire, à l'initiative des Régions. Il ne réglemente pas.

### Un délégué du PNR dans votre commune !

Chaque commune adhérent au Syndicat mixte de préfiguration du PNR d'Ariège-Pyrénées centrales y dispose d'au moins un délégué. Vous pouvez le solliciter et/ou vous rapprocher du Maire.

### Pour nous contacter :

**Projet de Parc naturel régional Ariège Pyrénées centrales**  
Cotes  
09240 LA BASTIDE de SEROU  
Tel : 05 61 02 71 69  
Fax : 05 61 02 80 23  
[info@projetpnrapc.com](mailto:info@projetpnrapc.com)

DIRECTION DE LA PUBLICATION :  
Frédérique Massat et André Rouch.  
CONCEPTION & RÉALISATION :  
Advisio - 05 61 69 00 52  
PHOTO : Alain Baschenis  
Imprimé en Ariège  
Impression sur papier recyclé



votre avis nous intéresse